
Adresse de la société populaire d'Exmes (Orne) donnant les détails de la fête anniversaire du 14 juillet, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Exmes (Orne) donnant les détails de la fête anniversaire du 14 juillet, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 154;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22723_t1_0154_0000_3

Fichier pdf généré le 09/07/2021

qu'après la (*sic*) parfait affermissement de la République; votre zèle actif et infatigable saura toujours la défendre de toutes atteintes, comme nos bras seront toujours levés pour la défendre. S. et F.

LE CLERCQ, TREMU, F. RADET.

66

La société populaire d'Exmes, département de l'Orne, annonce à la Convention nationale, qu'on a célébré dans cette commune l'anniversaire du 14 juillet, ce jour mémorable qui vit tomber la Bastille, et commencer l'ère de la liberté. Elle donne les détails de cette fête où les cris mille fois répétés de vive la République ! vive la Montagne ! se sont fait entendre au milieu de l'alégresse publique.

Mention honorable (1).

[*Au présid. de la Conv.; Exmes, 27 mess. II*] (2)

Le 14 juillet 1789 vit tomber la Bastille et commencer l'ère de la liberté; alors cessa le despotisme. Il sera à jamais sacré pour nous ce jour mémorable où les chaînes des Français furent brisées. Déjà la France en a plusieurs fois célébré l'anniversaire. Aujourd'hui encore 14 juillet 1794 (vieux style) a été chez nous la fête de la patrie et de la liberté. Les bons citoyens et citoyennes de notre commune se sont empressés d'orner l'extérieur de leur maison de branches de chênes et de guirlandes tricolores qui offroient à la vue le spectacle le plus ravissant. Dès le matin ils se sont rendus au temple de la raison, et y ont entendu avec respect la lecture des lois et des droits de l'homme. Ils ont passé de là à un repas frugal, où des hymnes à l'être suprême ont été chantées, et où tous ont renouvelé, au nom de l'honneur de la patrie, le serment de soutenir la République triomphante de tous ses ennemis et victorieuse de leurs efforts inutilement et tant de fois reproduits pour en empêcher l'affermissement. Au sortir du repas, tous formant une chaîne de frères et d'amis, nous avons dansé la Carmagnole autour des arbres de la liberté et de la fraternité, avec des cris mille fois répétés de vive la République, vive la Montagne, vivent nos généreux représentans, vivent les sans-culottes, périssent les aristocrates, que nous avons assez punis, en les rendant témoins de notre joie et de notre bonheur. Une promenade civique a enfin, à 9 heures du soir, terminé cette aimable journée qui s'est passée dans l'ivresse du plaisir. Nous n'avons pas besoin, citoyen, de t'inviter de donner à cette fête toute la publicité possible. Ton patriotisme, ton amour pour la patrie, ton zèle pour la chose publique nous en sont un sûr garant.

Pour les membres composans la dite société,

LENEVEU (*présid.*), LOYSIN (*secrét.*).

(1) P.-V., XLIII, 28.

(2) C 315, pl. 1260, p. 34. Mentionné par Bⁿ, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

67

La société populaire de Dol, département d'Ille-et-Vilaine, exprime à la Convention nationale son indignation contre le monstre Pitt et les féroces Anglais, applaudit au décret vigoureux lancé contre eux et les Hanovriens.

Elle la félicite sur ses travaux et sur les victoires remportées par les armées de la République, l'assure de son dévouement, et l'invite à frapper impitoyablement les factieux, et à ne descendre de la Montagne que quand le dernier des despotes sera anéanti.

Mention honorable (1).

[*La sté régénérée des amis de la liberté et de l'égalité séante à Dol, à la Conv.; arrêté en société, à Dol, ce 30 mess. II*] (2).

Législateurs,

Vous avez été les interprètes de nos sentiments, en décrétant qu'il ne sera fait aucun prisonnier anglais. Voisins de cette île fertile en forfaits et en atrocités de tout genre, nous connaissions trop l'esprit et le caractère barbare de ses habitants pour ne pas sentir tout le prix et toute la sagesse de vos décrets, en date du 7 prairial. Depuis trop longtemps le tyran d'Albion aiguissait impunément ses poignards contre nous; depuis trop longtemps ces féroces insulaires se jouaient de l'humanité française: L'instant était venu de mettre fin à toutes leurs cruautés. En prononçant l'arrêt de mort contre tout ce qui prit naissance sur cette terre infâme, vous avez trouvé dans les sans-culottes de Dol d'ardents admirateurs; vous avez réalisé les vo[e]ux de tous les ennemis du crime. Aussi, cette terrible sentence ne s'est pas plutôt fait entendre aux armées du Nord que toutes les machines à fusil vêtues de rouge ont mordu la poussière. Pitt se souviendra sans doute des plaines de Fleurus, où plusieurs milliers d'automates anglais reçurent un échantillon de la récompense réservée à leurs dignes compatriotes. Qu'il tremble !... nous avons juré la mort de tous les tyrans.

Agréez donc, législateurs, nos félicitations. Continuez de faire triompher la République et de punir ses ennemis. Si l'Europe étonnée contemple nos victoires journalières, si ces hordes d'esclaves coalisés se disputent à qui enrichira davantage la France en vaisseaux, ports, villes, canons, places-fortes, blés, argenterie et magasins immenses de toute espèce, ne cessez point vos travaux glorieux. Frappez impitoyablement quiconque ose ourdir des complots liberticides. Que celui qui ne veut pas la République une et indivisible, périsse à l'instant. La clémence n'est plus à l'ordre du jour.

Nous voulons la liberté toute entière: c'est à vous de lui élever des autels sur toutes les

(1) P.-V., XLIII, 28. Mentionné par Bⁿ, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(2) C 315, pl. 1260, p. 35.